

PALATINE
ASSET MANAGEMENT



PALATINE PLANETE

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2025

PALATINE PLANETE

OPCVM

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

ACTIONS DES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

31/12/2025

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectifs de gestion et stratégie d'investissement** :

Le fonds vise à permettre aux porteurs d'obtenir une performance de leurs placements, sur la durée recommandée de 5 ans, par une gestion discrétionnaire orientée sur les sociétés dont l'activité est liée à l'environnement.

PALATINE PLANETE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, il contiendra une proportion minimale de 70% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

L'objectif environnemental des investissements considérés comme durables que ce produit financier entend partiellement atteindre est de sélectionner les entreprises européennes dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources. De plus, ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important sur le plan environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui ont de bonnes pratiques de gouvernance.

PALATINE PLANETE est un fonds labellisé ISR et à ce titre applique la stratégie décrite ci-après :

1- Construction de l'univers d'investissement initial : L'univers d'investissement est composé principalement de sociétés de l'Union Européenne faisant l'objet d'une évaluation ESG selon une approche Best In Universe qui privilégie les émetteurs les mieux notés, dont l'activité relève de 5 thèmes (Efficacité énergétique, Energies renouvelables, Gestion de l'eau et des déchets, Mobilité propre, Santé - Bien-être).

2- Réduction de l'univers d'investissement initial : Le FCP applique à l'univers d'investissement initial des filtres successifs pour atteindre une réduction de 25% en 2025, puis de 30% à compter du 1er janvier 2026 en s'appuyant sur les politiques d'exclusion mises en place par Palatine AM, les critères liés à la thématique "Environnementale" et les notations ESG.

3- Sélection ISR : Le FCP doit obtenir un meilleur score que son univers de référence pour les deux indicateurs : PAI II.4 et Taxonomie (cf détail dans le prospectus).

4- Analyse fondamentale : Sélection des meilleures sociétés selon leurs caractéristiques financières.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est, dans ce cadre, investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés de l'Union Européenne éligibles. Il pourra investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro, et/ou en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres.

L'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison du fonds a posteriori.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► **Profil de risque** :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation de l'OPCVM, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : Le FCP peut être totalement ou au minimum à 60%, exposé aux marchés actions et plus particulièrement aux sociétés dont l'activité est liée à l'eau. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Le FCP peut être exposé aux petites capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de liquidité : en cas de faibles volumes d'échange ou en cas de tension, risque que le gérant ne puisse traiter ses titres à la vente ou à l'achat sans impact sur les prix de ces actifs. La survenance de ce risque pourra ainsi faire baisser la Valeur Liquidative du FCP.

Risque de change : Le FCP peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : Le FCP peut à tout moment être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des actions peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux pays émergents : L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le FCP peut être exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Palatine Planète investit dans des sociétés dont l'activité est liée à l'environnement et celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources. Le fonds privilégie les entreprises qui innovent et apportent des solutions pour contribuer à une transition écologique et énergétique positive.

Les principaux secteurs et thèmes abordés sont :

- les énergies non émettrices de gaz à effet de serre : solaire, éolien, géothermie, hydraulique
- l'efficacité énergétique : construction, génie civil, isolation, ...
- les modes de transports propres
- le traitement, l'assainissement, et l'approvisionnement en eau potable
- la gestion des déchets
- la sauvegarde de « la maison commune » : contrôle sanitaire, agriculture raisonnée et santé.

La stratégie de gestion se concentre sur les valeurs offrant des solutions et non simplement sur de bonnes pratiques. Palatine Planète sélectionne les entreprises qui cherchent à délivrer de la performance sur le long terme, la sélection étant fondée sur une analyse financière complète qui évalue le positionnement stratégique.

Par la nature des enjeux, Palatine Planète est principalement investi en valeurs de croissance qui cherchent à délivrer de la performance sur le long terme au travers d'une analyse financière et extra-financière pour évaluer le positionnement stratégique, la structure financière, ainsi que la qualité et la gouvernance du management.

Le fonds se démarque par une très nette surexposition aux secteurs industriel, technologique et utilities.

En 2025, l'intelligence artificielle s'est imposée comme la thématique incontournable. En investissant des centaines de milliards de dollars dans la construction de datacenters, les géants technologiques ont soutenu l'ensemble des valeurs de l'écosystème dédié à cette infrastructure.

En tant que technologie promouvant des solutions durables, l'IA occupe une place importante dans Palatine Planète, qui en a bénéficié grâce à son exposition aux semi-conducteurs comme ASML, aux industriels de l'électrification et de l'efficacité énergétique (Spie, Prysmian par exemple, Legrand), malgré des prises de profits et des craintes de bulle en fin d'année.

Parmi les éléments marquants, la guerre commerciale imposée par Donald Trump, suivie d'une désescalade, a évidemment apporté beaucoup de volatilité durant le printemps. Pendant cette période, le fonds s'est distingué par sa résilience grâce à des valeurs défensives comme la santé ou les utilities, qui ont amorti la correction des marchés.

Un autre point d'attention majeur : le plan d'investissement massif de l'Allemagne en mars dernier pour moderniser ses infrastructures et accélérer ses investissements dans les réseaux électriques, ce qui a permis au secteur des utilities et à certains industriels allemands présents dans le fonds de surperformer, comme Bilfinger ou EON.

La bonne surprise est venue du secteur des énergies renouvelables. Alors que l'année s'annonçait terrible avec l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, les valeurs « green » ont largement surperformé dans la deuxième partie de l'année, soutenues par une explosion de la demande d'électricité directement liée à l'essor de l'IA, qui a entraîné une augmentation des investissements dans le solaire et le stockage d'énergie. Pour jouer cette thématique, nous avons investi dans Greenergy et Solaria, deux valeurs espagnoles.

Les indices boursiers commencent l'année 2026 près de leurs sommets historiques. La reprise industrielle et la baisse des taux vont avoir un impact positif sur l'économie européenne. L'intelligence artificielle restera une thématique clé. Nous maintenons une surpondération dans les secteurs technologique et industriel, car ils sont au cœur des transitions, tout en restant très vigilants face à certains excès d'optimisme, surtout en ce qui concerne la capacité du réseau électrique à répondre à la demande croissante et celle des industries à soutenir les besoins des leaders technologiques.

La performance du fonds Palatine Planète sur l'année 2025 est de **+12,07%** pour la part I, **+12,09%** pour la part Le Cèdre, **+11,19%** pour la part R et **+12,88%** pour la part Club à comparer à +21,20% pour son indicateur de référence (Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis). Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2025, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;

- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2025, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

V - I NFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote.

La société de gestion a défini dans son document « politique d'engagement actionnarial » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC 40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique d'engagement actionnarial et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – TSA 60140 – 93736 Bobigny Cedex 9.

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur

spécialisation sur certains marchés ou certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2025 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Commission de mouvements.

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Aucune commission de mouvement n'est prélevée depuis le 1^{er} mars 2021.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019 ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès.

Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : [Investissement Durable - Palatine Asset Management](#).

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique des exclusions normatives, sectorielles et de controverses dont la liste est accessible à l'adresse suivante [Investissement Durable - Palatine Asset Management](#).

Sur l'exercice, le filtre ESG a exclu un minimum de 20% des émetteurs les plus mal notés de l'univers d'investissement de départ.

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

PALATINE PLANETE promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 70% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

Au moins 5% de ces investissements durables du produit financier seront alignés à la taxonomie.

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés sur 100% des sociétés du portefeuille PALATINE PLANETE.

Le reporting extra-financier est disponible sur le site www.palatine-am.com.

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global du FCP :

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2024, le FCP est demeuré investi en permanence à 75% minimum de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2025, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (25 collaborateurs fin de période) a représenté 2 474 K€, et se décompose pour 1 981 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 493 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
FR0000120644	DANONE	Achat d'actions	14/03/2025	18 700	1 353 873
DE000SYM9999	SYMRISE	Vente d'actions	14/03/2025	14 000	1 316 378
FR001400AJ45	MICHELIN	Vente d'actions	13/10/2025	44 000	1 257 614
IE00028FXN24	SMURFIT	Vente d'actions	06/10/2025	35 300	1 225 158
GB0031638363	INTERTEK TESTING SERVICES	Vente d'actions	25/11/2025	23 100	1 206 243
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	Achat d'actions	29/07/2025	6 500	1 165 457
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEMS	Achat d'actions	29/10/2025	65 000	1 147 192
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES	Vente d'actions	28/10/2025	45 000	1 121 788
FR0000071946	ALTEN	Vente d'actions	14/10/2025	16 500	1 120 597
FR0000125338	CAPGEMINI	Achat d'actions	28/10/2025	8 250	1 120 264

VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 31/12/2025 : - OPCVM = néant.

VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Depuis le 07/01/2025 :

➤ Passage des ordres via NATIXIS TRADEX SOLUTIONS SA :

Siège social : 59 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS

Banque prestataire de services d'investissement agréée par l'ACPR le 23/07/2009 Société d'intermédiation, elle a pour objet d'assurer une prestation d'intermédiation (i.e. réception-transmission et exécution d'ordres pour compte de tiers) auprès de la société de gestion. La société de gestion transmet la quasi-totalité de ses ordres sur instruments financiers résultant des décisions de gestion à NATIXIS TRADEX SOLUTIONS. PALATINE AM et Natixis TradEx Solutions appartiennent au même groupe (BPCE).

➤ Caractéristiques ESG :

- Les normes du Label ISR V3 sont appliquées : le prospectus et l'annexe précontractuelle SFDR ont été mis à jour et sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : <https://www.palatine-am.com/client-prive/actions/palatine-planete-r/> / Rubrique Découvrir le fonds / Prospectus.
- Certains minima à respecter sont modifiés mais respectent toujours les minima imposés par le Label ISR et la réglementation SFDR :
 - Couverture de la notation ESG : 90% (au lieu de 100%) de ses titres vifs sont investis parmi les émetteurs qui, sur le plan ESG, font partie des mieux notés de l'univers d'investissement.
 - Taux d'alignement aux caractéristiques Environnementales et/ou Sociales : 80% minimum des investissements (au lieu de 90%).
 - Taux d'investissement durable : 70% minimum au lieu de 75%.
 - La note ESG du portefeuille ne doit plus impérativement être supérieure à la note ESG de l'indicateur de référence.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

- A compter du 1^{er} mars 2026, changemet d'indice de référence.
L'indice Morningstar Eurozone 50 NR EUR (cours de clôture et dividendes net réinvestis) remplacera l'Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

Palatine Planète

Identifiant d'entité juridique :

969500WUKPP2QU5PXF94

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 87,27% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

PALATINE PLANETE a promu des caractéristiques environnementales sur l'exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le suivi des performances ESG est effectué quotidiennement par Palatine Asset Management. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales et de l'investissement durable environnemental est publiée ci-dessous en moyenne trimestrielle de la période.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	T1	T2	T3	T4	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 25% min.	100%	100%	100%	100%	100%

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

	Fonds					Univers d'investissement				
	T1	T2	T3	T4	Moyenne	T1	T2	T3	T4	Moyenne
Note ESG (sur 20) <i>Couverture</i>	13,61	13,55	13,45	13,57	13,55	12,34	12,34	12,34	12,34	12,34
Investissement dans les sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions (%)* <i>Couverture</i>	8,32 100%	10,27 100%	11,70 100%	10,96 100%	10,31 100%	19,58 99,97%	19,58 99,97%	19,58 99,97%	19,58 99,97%	19,58 99,97%
Alignement du chiffre d'affaires des entreprises investies à la taxinomie européenne (%)* <i>Couverture</i>	17,81 100%	19,27 100%	17,63 100%	21,74 100%	19,11 100%	11,39 100%	11,39 100%	11,39 100%	11,39 100%	11,39 100%

*Indicateurs de surperformance du Label ISR.

...Et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs	Moyenne 2023	Moyenne 2024	Moyenne 2025
Note ESG (sur 20)	12,20	11,97	13,55
Investissement dans les sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions (%)	-	-	10,31
Alignement du chiffre d'affaires des entreprises investies à la taxonomie européenne (%)	-	-	19,11

Note : Les indicateurs de surperformance mesurés pour ce fonds ont été modifiés en janvier 2025 pour s'adapter aux nouvelles exigences du Label ISR V3.

○ **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le fonds PALATINE PLANETE avait comme objectif d'investissement durable environnemental :

1. Sélectionner des entreprises dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité
2. Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable environnementaux
3. Privilégier les sociétés ayant de bonnes pratiques de gouvernance.

Au cours de la période (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	T1	T2	T3	T4	Moyenne annuelle
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations-Unies	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pourcentage de valeurs investies respectant le DNSH	90,88%	82,64%	84,16%	86,39%	86,02%

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période, les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Entreprises	Typologie *	Période 2025				Période 2024		
		Fonds		Indice		Fonds		
		Valeurs	Couvertures	Valeurs	Couvertures	Valeurs	Couvertures	
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (tCO2e)	E	8 873	100%	9 809	99,85%	7 095	99,96%
	Émissions de GES de niveau 2 (tCO2e)	E	2 330	100%	1 800	99,85%	2 365	99,96%
	Émissions de GES de niveau 3 (tCO2e)	E	129 250	100%	145 391	99,64%	165 547	99,96%
	Émissions totales de GES (tCO2e)	E	140 453	100%	157 000	99,64%	175 008	99,96%
2. Empreinte carbone (tCO2e/MEur investis)		E	1 333	100%	1 480	99,64%	1 594	99,96%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/MEur de CA)		E	2 222	100%	1 918	99,64%	1 823	99,97%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)		E	20,08	100%	15,78	99,64%	20,00	99,94%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation (%)	E	53,95	100%	58,16	99,85%	54,00	99,96%
	Production (%)	E	7,21	93,18%	5,43	95,68%	7,00	99,96%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A (GWh/MEur de CA)	E	-	N/A	0,63	100%	0,15	100%
	Nace B (GWh/MEur de CA)	E	0,15	100%	0,62	100%	0,21	100%
	Nace C (GWh/MEur de CA)	E	0,30	100%	0,34	100%	0,43	99,98%
	Nace D (GWh/MEur de CA)	E	1,50	100%	2,05	100%	1,47	100%
	Nace E (GWh/MEur de CA)	E	0,81	100%	1,31	100%	0,97	100%
	Nace F (GWh/MEur de CA)	E	0,08	100%	0,14	100%	0,13	100%
	Nace G (GWh/MEur de CA)	E	0,72	100%	0,20	100%	0,76	100%
	Nace H (GWh/MEur de CA)	E	-	N/A	1,52	99,26%	0,07	100%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (%)		E	0,89	93,16%	4,19	92,30%	0,08	97,61%
8. Rejets dans l'eau (t/MEur investis)		E	0,07	95,83%	0,02	97,83%	0,09	98,77%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs (t/MEur investis)		E	3,72	97,67%	18,09	98,47%	4,98	99,96%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (%)		G	0,86	100%	0,02	100%	-	100%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)		G	-	96,42%	-	94,14%	-	99,96%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (%)		S	9,54	96,14%	11,07	99,34%	9,00	97,28%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance (%)		G	43,39	100%	40,42	99,85%	42,00	99,95%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (%)		S	0	100%	0	100%	-	100%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Souverains							
15. Intensité de GES (tCO2e/ PIB (EUR mn))	E	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (#)	S	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Immobiliers							
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	E	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	E	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Additionnels - Tableau 2 & 3							
II.2. Émissions de polluants atmosphériques (t/MEur investis)	E	0,36	100%	0,68	99,85%	0,28	99,96%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption (%)	S	16,21	100%	8,80	99,76%	0,02	99,93%

* Typologie : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G)

Note : La méthodologie de calcul du PAI III.15 a été modifiée entre 2024 et 2025.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des Nations-Unies se fait à travers différents indicateurs.

Au cours de la période :

- Gestion des controverses : Aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes des Nations-Unies ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 82,28% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations-Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 83,79% des sociétés investies au sein du fonds ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- Notation ESG : La note ESG moyenne est 13,55/20.
- Vérification des bonnes pratiques en matière de transparence fiscale : 100% des valeurs investies ont respecté la politique d'exclusion de Palatine AM en matière de transparence fiscale



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 86,02%.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements principaux du produit financier au cours de la période :

Principaux investissements	Secteurs	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie	6,51%	Pays Bas
SAP	Technologie	3,86%	Allemagne
SIEMENS	Industrie	3,54%	Allemagne
PRYSMIAN	Industrie	3,30%	Italie
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	3,24%	France
IBERDROLA	Services aux collectivités	3,13%	Espagne
LEGRAND	Industrie	3,01%	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux collectivités	2,91%	France
ASM INTERNATIONAL	Technologie	2,91%	Pays Bas
SPIE	Industrie	2,84%	France
NEXANS	Industrie	2,78%	France
AIR LIQUIDE	Matériel	2,77%	France
E.ON	Matériel	2,64%	Allemagne
TECHNIP ENERGIES	Energie	2,58%	France
SAINT-GOBAIN	Industrie	2,21%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 87,27% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental.

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au cours de la période a été la suivante :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2025 au 31/12/2025



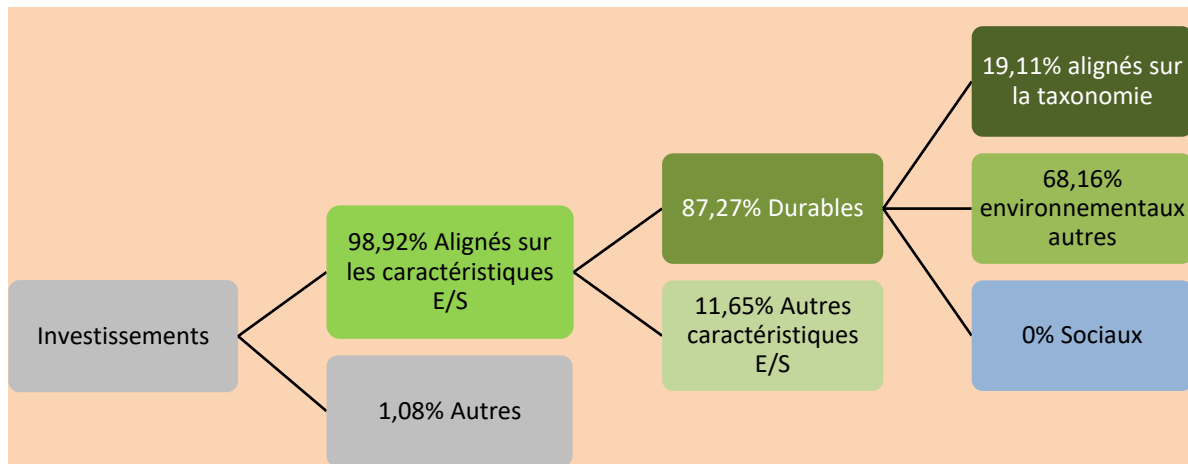
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Industrie
- Technologie
- Services aux collectivités
- Santé
- Energie
- Matériel



○ Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹ ?

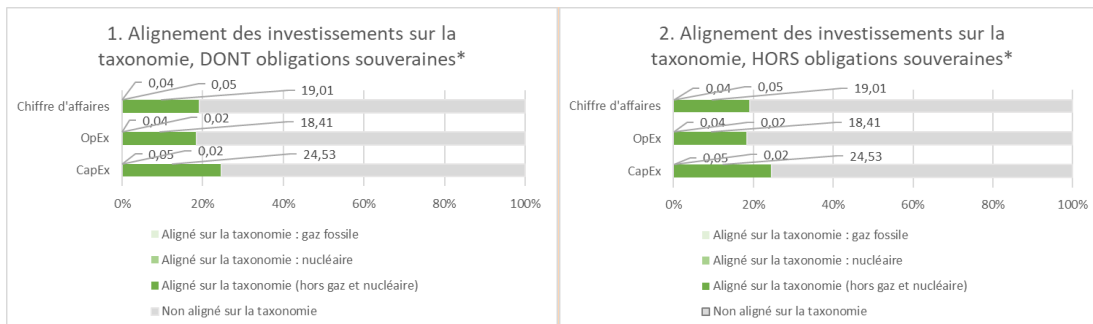
Ce produit financier entend réaliser une part d'investissements durables environnementaux alignés à la taxinomie de l'UE.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Types d'activités	T1	T2	T3	T4	Moyenne annuelle
Activités habilitantes	11,58	11,05	9,86	12,35	11,21
Activités transitoires	0,15	0,18	0,17	0,17	0,17

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

% d'alignement taxonomie	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	15,27%	10,48%	19,11%
OpEx	12,56%	10,76%	18,47%
CapEx	17,03%	14,54%	24,53%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Environnement (hors taxonomie)	T1	T2	T3	T4	Moyenne annuelle
Investissements durables	73,73%	64,51%	66,66%	67,73%	68,16%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », représentant 1,08% de l'actif, sont composés de liquidités ou assimilés et/ou des valeurs pour lesquelles il n'y a pas suffisamment de données ESG disponibles.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Filtre notation ESG** : 100% des valeurs investies ont une note ESG supérieure à la Note ESG seuil permettant une exclusion d'au moins 25% des moins bonnes valeurs. Cette Note ESG seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
- **Indicateurs de surperformance du Label ISR** :
 - La part d'investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions au sein du portefeuille était bien inférieure à celle de l'univers d'investissement : elle était de 10,31% contre 19,58% pour l'univers d'investissement.
 - L'alignement du chiffre d'affaires à la taxonomie européenne des entreprises investies au sein du portefeuille a été supérieur à celui de l'univers d'investissement : il a été de 19,11% contre 11,39% pour l'univers.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

PALATINE PLANETE

COMPTES ANNUELS
31/12/2025

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	109 130 365,31	102 096 041,08
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	109 130 365,31	102 096 041,08
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 210,62	2 149,39
OPCVM	2 210,62	2 149,39
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	109 132 575,93	102 098 190,47
Créances et comptes d'ajustement actifs	82 090,52	0,00
Comptes financiers	279 254,43	268 975,62
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	361 344,95	268 975,62
Total de l'actif I+II	109 493 920,88	102 367 166,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	97 677 970,40	100 641 695,26
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	11 624 793,27	1 572 938,34
Capitaux propres I	109 302 763,67	102 214 633,60
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	109 302 763,67	102 214 633,60
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	191 157,21	152 532,49
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	191 157,21	152 532,49
Total Passifs : I+II+III+IV	109 493 920,88	102 367 166,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	2 147 424,80	2 383 642,23
Produits sur obligations	0,00	26 380,15
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	19 030,87	35 332,49
Sous-total produits sur opérations financières	2 166 455,67	2 445 354,87
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total revenus financiers nets (A)	2 166 455,67	2 445 354,87
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 783 279,17	-1 901 065,97
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 783 279,17	-1 901 065,97
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	383 176,50	544 288,90
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-12 981,67	-93 465,72
Sous-total revenus nets I = (C+D)	370 194,83	450 823,18
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	5 798 544,07	8 131 099,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-224 936,01	-268 109,91
Frais de recherche	-11 666,56	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	5 561 941,50	7 862 990,08
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-181 351,76	-551 585,78
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	5 380 589,74	7 311 404,30

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	6 046 738,49	-6 200 102,70
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-4,21	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	6 046 734,28	-6 200 102,70
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-172 725,58	10 813,56
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	5 874 008,70	-6 189 289,14
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	11 624 793,27	1 572 938,34

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le fonds vise à permettre aux porteurs d'obtenir une performance de leurs placements, sur la durée recommandée, par une gestion discrétionnaire orientée sur les sociétés dont l'activité est liée à l'environnement.

PALATINE PLANETE promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 75% d'investissements durables ayant un objectif environnemental. L'objectif environnemental des investissements considérés comme durables que ce produit financier entend partiellement atteindre est de sélectionner les entreprises européennes dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources. De plus, ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important sur le plan environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui ont de bonnes pratiques de gouvernance.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	155 840 477,75	129 289 996,20	115 775 759,53	102 214 633,60	109 302 763,67
Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE en EUR					
Actif net	23 180 199,07	14 659 267,73	16 552 865,03	11 185 630,57	12 625 844,81
Nombre de titres	1 874,033	1 352,629	1 352,629	892,000	892,000
Valeur liquidative unitaire	12 369,15	10 837,61	12 237,55	12 539,94	14 154,53
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	486,52	584,01	-49,75	892,68	692,59
Capitalisation unitaire sur revenu	7,97	252,65	154,88	168,45	163,33
Part PALATINE PLANETE I en EUR					
Actif net	81 847 881,45	70 507 883,20	56 367 128,64	54 439 771,78	59 279 805,08
Nombre de titres	2 047 637,08	2 027 320,09	1 445 378,49	1 371 916,42	1 332 779,80
Valeur liquidative unitaire	39,97	34,77	38,99	39,68	44,47
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,57	1,88	-0,15	2,83	2,18
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,23	0,53	0,23	0,25	0,22
Part PALATINE PLANETE LE CEDRE en EUR					
Actif net	2 707 619,57	2 464 246,05	2 773 202,14	3 009 853,93	3 772 865,73
Nombre de titres	13 518,133	14 158,368	14 209,595	15 156,584	16 949,915
Valeur liquidative unitaire	200,29	174,04	195,16	198,58	222,58
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7,90	9,41	-0,78	14,18	10,94
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,06	2,43	1,17	1,25	1,10
Part PALATINE PLANETE R en EUR					
Actif net	48 104 777,66	41 658 599,22	40 082 563,72	33 579 377,32	33 624 248,05
Nombre de titres	1 104 755,281	1 110 936,637	960 895,911	797 522,412	718 187,487
Valeur liquidative unitaire	43,54	37,49	41,71	42,10	46,81
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,72	2,04	-0,16	3,02	2,31
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,49	0,17	-0,06	-0,07	-0,12

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / Barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Taux maximum TTC Part I : 1,50% Part R : 2,30% Part LE CEDRE : 1,50% Part CLUB PLANETE : 0,80%
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	NEANT
5	Commission de surperformance	Actif net	20% de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence (1)

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

(1) A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'EuroStoxx 50 DNR, sur la période d'observation, l'année civile. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Illustration 1 : Fonctionnement général

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Performance des parts du Fonds	10%	-4%	-7%	6%	3%
Performance de l'indice de référence	5%	-5%	-3%	4%	0%
Sur / sous performance	5%	1%	-4%	2%	3%
Performance cumulée du Fonds sur la période d'observation	10%	-4%	-7%	-1%	2%
Performance cumulée de l'indice de réf. sur la période d'observation	5%	-5%	-3%	1%	1%
Sur / sous performance cumulée sur la période d'observation	5%	1%	-4%	-2%	1%
Prélèvement d'une commission ?	Oui	Oui	Non, car le fonds a sous-performé l'indice de référence	Non, car le Fonds est en sous-performance sur l'ensemble de la période d'observation en cours, commencé en année 3	Oui
Début d'une nouvelle période d'observation ?	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 2	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 3	Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3 et 4	Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3, 4 et 5	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 6

NB : Pour faciliter la compréhension de l'exemple, nous avons indiqué ici en pourcentage les performances du Fonds et de l'indice de référence. Dans les faits, les sur/sous performances seront mesurées en montant, par différence entre l'actif net du Fonds et celui d'un fonds fictif tel que décrit dans la méthodologie ci-dessus.

Illustration 2 : Traitement des performances non-compensées au-delà de 5 ans :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Performance des parts du Fonds	0%	5%	3%	6%	1%	5%
Performance de l'indice de référence	10%	2%	6%	0%	1%	1%
A : Sur/sous performance année en cours	-10%	3%	-3%	6%	0%	4%
B1 : Report de sous-performance non compensée Année 1	N/A	-10%	-7%	-7%	-1%	Hors périmètre
B2 : Report de sous-performance non compensée Année 2	N/A	N/A	0%	0%	0%	0%
B3 : Report de sous-performance non compensée Année 3	N/A	N/A	N/A	-3%	-3%	-3%
B4 : Report de sous-performance non compensée Année 4	N/A	N/A	N/A	N/A	0%	0%
B5 : Report de sous-performance non compensée Année 5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
Sur / sous performance période d'observation	-10% (A)	-7% (A + B1)	-10% (A + B1 + B2)	-4% (A + B1 + B2 + B3)	-4% (A + B1 + B2 + B3 + B4)	1% (A + B2 + B3 + B4 + B5)
Prélèvement d'une commission ?	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

La sous-performance générée lors de l'année 1 et partiellement compensée dans les années suivantes est oubliée en année 6.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PALATINE PLANETE R	Capitalisation	Capitalisation
Part PALATINE PLANETE I	Capitalisation	Capitalisation
Part PALATINE PLANETE LE CEDRE	Capitalisation	Capitalisation
Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	102 214 633,60	115 775 759,53
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 414 131,54	11 832 979,72
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-12 317 853,75	-27 601 281,93
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	383 176,50	544 288,90
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 561 941,50	7 862 990,08
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	6 046 734,28	-6 200 102,70
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	109 302 763,67	102 214 633,60

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	892,000	
Part PALATINE PLANETE I		
Parts souscrites durant l'exercice	116 727,92	4 849 460,47
Parts rachetées durant l'exercice	-155 864,54	-6 608 334,00
Solde net des souscriptions/rachats	-39 136,62	-1 758 873,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 332 779,80	
Part PALATINE PLANETE LE CEDRE		
Parts souscrites durant l'exercice	2 588,791	546 676,23
Parts rachetées durant l'exercice	-795,460	-172 934,62
Solde net des souscriptions/rachats	1 793,331	373 741,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 949,915	
Part PALATINE PLANETE R		
Parts souscrites durant l'exercice	44 913,821	2 017 994,84
Parts rachetées durant l'exercice	-124 248,746	-5 536 585,13
Solde net des souscriptions/rachats	-79 334,925	-3 518 590,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	718 187,487	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE PLANETE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE PLANETE LE CEDRE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE PLANETE R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
PALATINE PLANETE CLUB PLANETE FR0014000JR9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	12 625 844,81	892,000	14 154,53
PALATINE PLANETE I FR0010341800	Capitalisation	Capitalisation	EUR	59 279 805,08	1 332 779,80	44,47
PALATINE PLANETE LE CEDRE FR0012068518	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 772 865,73	16 949,915	222,58
PALATINE PLANETE R FR0010649079	Capitalisation	Capitalisation	EUR	33 624 248,05	718 187,487	46,81

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	SUISSE +/-	ESPAGNE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	109 130,37	42 951,87	17 249,36	12 427,64	8 752,26	8 430,65
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	109 130,37					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	279,25	0,00	0,00	0,00	279,25
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	279,25

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	279,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	279,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	CHF	DKK	SEK	GBP	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	8 752,26	4 682,72	3 338,78	1 497,33	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	14,71	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	8 752,26	4 682,72	3 338,78	1 512,04	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	67 385,14
	Coupons et dividendes en espèces	14 705,38
Total des créances		82 090,52
Dettes		
	Rachats à payer	27 561,51
	Frais de gestion fixe	163 595,70
Total des dettes		191 157,21
Total des créances et des dettes		-109 066,69

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	95 449,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part PALATINE PLANETE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	862 041,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part PALATINE PLANETE LE CEDRE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	50 683,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part PALATINE PLANETE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	775 104,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 210,62
	FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	2 210,62
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 210,62

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	370 194,83	450 823,18
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	370 194,83	450 823,18
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	370 194,83	450 823,18

Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	145 696,29	150 257,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	145 696,29	150 257,66
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	145 696,29	150 257,66
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	145 696,29	150 257,66
Total	145 696,29	150 257,66
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part PALATINE PLANETE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	293 896,22	344 289,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	293 896,22	344 289,39
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	293 896,22	344 289,39
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	293 896,22	344 289,39
Total	293 896,22	344 289,39
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part PALATINE PLANETE LE CEDRE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	18 704,94	19 023,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	18 704,94	19 023,32
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	18 704,94	19 023,32
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	18 704,94	19 023,32
Total	18 704,94	19 023,32
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part PALATINE PLANETE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-88 102,62	-62 747,19
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-88 102,62	-62 747,19
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-88 102,62	-62 747,19
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-88 102,62	-62 747,19
Total	-88 102,62	-62 747,19
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 380 589,74	7 311 404,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	5 380 589,74	7 311 404,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 380 589,74	7 311 404,30

Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	617 793,99	796 271,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	617 793,99	796 271,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	617 793,99	796 271,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	617 793,99	796 271,00
Total	617 793,99	796 271,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part PALATINE PLANETE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 914 765,56	3 889 794,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 914 765,56	3 889 794,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 914 765,56	3 889 794,67
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 914 765,56	3 889 794,67
Total	2 914 765,56	3 889 794,67
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part PALATINE PLANETE LE CEDRE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	185 510,62	214 960,50
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	185 510,62	214 960,50
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	185 510,62	214 960,50
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	185 510,62	214 960,50
Total	185 510,62	214 960,50
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part PALATINE PLANETE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 662 519,57	2 410 378,13
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 662 519,57	2 410 378,13
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 662 519,57	2 410 378,13
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 662 519,57	2 410 378,13
Total	1 662 519,57	2 410 378,13
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			109 130 365,31	99,84
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			109 130 365,31	99,84
Composants automobiles			1 676 850,00	1,53
OPMOBILITY	EUR	105 000	1 676 850,00	1,53
Conglomérats industriels			2 879 366,00	2,63
SIEMENS AG-REG	EUR	12 040	2 879 366,00	2,63
Construction et ingénierie			2 403 520,00	2,20
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	74 000	2 403 520,00	2,20
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 179 750,00	1,08
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI	EUR	65 000	1 179 750,00	1,08
Electricité			9 777 762,37	8,95
ELIA SYSTEM	EUR	15 000	1 645 500,00	1,51
IBERDROLA SA	EUR	187 039	3 453 675,14	3,16
LEGRAND SA	EUR	25 000	3 181 250,00	2,91
SSE PLC	GBP	60 000	1 497 337,23	1,37
Equipement et services pour l'énergie			4 354 176,74	3,98
GREENERGY RENOVBLES	EUR	29 000	2 496 900,00	2,28
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	80 000	1 857 276,74	1,70
Equipements électriques			10 829 950,00	9,91
NEXANS SA	EUR	20 000	2 516 000,00	2,30
NORDEX SE	EUR	51 500	1 499 680,00	1,37
PRYSMIAN SPA	EUR	40 000	3 455 200,00	3,17
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	14 300	3 359 070,00	3,07
Equipements et fournitures médicaux			5 946 240,00	5,44
BIOMERIEUX	EUR	13 800	1 522 140,00	1,39
ESSILORLUXOTTICA	EUR	9 000	2 429 100,00	2,22
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	9 500	1 995 000,00	1,83
Hôtels, restaurants et loisirs			3 398 940,00	3,11
SPIE SA	EUR	69 000	3 398 940,00	3,11
Logiciels			6 812 399,00	6,23
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	14 700	2 302 020,00	2,11
NEMETSCHKE SE	EUR	20 000	1 856 000,00	1,70
SAP SE	EUR	12 740	2 654 379,00	2,42
Machines			1 671 695,76	1,53
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	109 000	1 671 695,76	1,53
Matériaux de construction			3 093 155,56	2,83
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	7 500	1 672 500,00	1,53
LAFARGEHOLCIM LTD	CHF	17 000	1 420 655,56	1,30
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			1 676 109,62	1,53
LONZA GROUP NOM.	CHF	2 900	1 676 109,62	1,53
Producteur et commerce d'énergie indépendants			3 543 960,00	3,24
AIR LIQUIDE SA	EUR	14 000	2 243 640,00	2,05

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	108 000	1 300 320,00	1,19
Produits alimentaires			3 945 060,00	3,61
DANONE	EUR	27 000	2 073 060,00	1,90
KERRY GROUP PLC-A	EUR	24 000	1 872 000,00	1,71
Produits chimiques			4 621 808,96	4,23
GIVAUDAN-REG	CHF	440	1 487 630,31	1,36
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	35 000	1 910 965,32	1,75
SIKA AG-REG	CHF	7 000	1 223 213,33	1,12
Produits pharmaceutiques			3 859 133,26	3,53
NOVARTIS AG-REG	CHF	25 000	2 944 653,41	2,69
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	21 000	914 479,85	0,84
Produits pour l'industrie du bâtiment			5 895 308,29	5,39
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	25 600	2 226 176,00	2,03
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	27 000	2 002 050,00	1,83
MUNTERS GROUP AB	SEK	105 000	1 667 082,29	1,53
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			16 097 489,00	14,75
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	5 000	2 588 000,00	2,37
ASML HOLDING NV	EUR	8 400	7 739 760,00	7,11
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	15 700	2 099 875,00	1,92
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	76 000	2 867 480,00	2,62
S.O.I.T.E.C.	EUR	34 600	802 374,00	0,73
Services aux collectivités			7 457 803,25	6,82
E.ON SE	EUR	143 650	2 316 356,25	2,12
ENGIE	EUR	116 700	2 615 247,00	2,39
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	85 000	2 526 200,00	2,31
Services aux entreprises			2 727 545,00	2,50
BILFINGER SE	EUR	14 000	1 503 600,00	1,38
SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	16 675	1 223 945,00	1,12
Services aux professionnels			2 201 580,00	2,01
BUREAU VERITAS SA	EUR	81 000	2 201 580,00	2,01
Services liés aux technologies de l'information			2 255 762,50	2,06
CAPGEMINI SE	EUR	8 250	1 173 562,50	1,07
SOPRA STERIA GROUP	EUR	7 000	1 082 200,00	0,99
Soins et autres services médicaux			825 000,00	0,75
AMPLIFON SPA	EUR	60 000	825 000,00	0,75
NMC HEALTH PLC	GBP	9 800	0,00	0,00
TITRES D'OPC			2 210,62	0,00
OPCVM			2 210,62	0,00
Gestion collective			2 210,62	0,00
PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	EUR	1,977	2 210,62	0,00
Total			109 132 575,93	99,84

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	109 132 575,93
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	361 344,95
Autres passifs (-)	-191 157,21
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	109 302 763,67

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	EUR	892,000	14 154,53
Part PALATINE PLANETE I	EUR	1 332 779,80	44,47
Part PALATINE PLANETE LE CEDRE	EUR	16 949,915	222,58
Part PALATINE PLANETE R	EUR	718 187,487	46,81